

DES FORMATIONS PRATIQUES ISSUES D'EXPERTS DE TERRAIN AVOCATS & ANCIENS ÉLUS, EXPERTS FINANCIERS CSE

PROGRAMME GÉNÉRAL

1. Présentation générale de la nouvelle convention collective:

- Pourquoi ces travaux ?
- Quels sont les thèmes négociés ?
- Pourquoi changer de système de classification ?

2. Rapports entre la nouvelle convention collective et les accords conclus au niveau de chaque entreprise

3. Un nouveau dispositif de classification:

- Présentation des critères de classification
- Quelles conséquences pour les salariés ?
- Rôle des institutions représentatives du personnel dans la mise en œuvre du nouveau dispositif
- Conséquence de la mise en place d'une classification unique

4. La protection sociale complémentaire:

- Un socle minimal de garanties
- Nécessité de revoir les accord collectifs, décisions unilatérales et/ou contrats d'assurance
- Instauration d'une cotisation « garantie de branche » de prévoyance

5. Relations individuelles et collectives de travail:

- Période d'essai et préavis
- Licenciement économique
- Maladie/accident et inaptitude
- Clause de non-concurrence
- Conditions de mise en œuvre de la mobilité géographique et précision des mesures d'accompagnement
- Délégation de pouvoir
- Nouveaux dispositifs du dialogue social

6. Durée et organisation du travail:

- Instauration d'un dispositif unique d'aménagement du temps de travail (cycle, modulation ?...)
- Quid du temps partiel ?
- Forfaits jours : évolutions et nouveautés

FORMATION

3 JOURS A LA CARTE

L'ANALYSE DE LA
CONVENTION
COLLECTIVE

L'OBJECTIF PRINCIPAL DE LA FORMATION

- CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE
- L'IMPACTS POUR LES SALARIÉS AU REGARD DES ANCIENNES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES ET DES DISPOSITIONS LÉGALES

LISTE INDICATIVE DES INTERVENANTS

ME DAVID VERDIER : AVOCAT DROIT DU TRAVAIL
RELATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

ME JOHANN PHILIP : AVOCAT DROIT DU TRAVAIL
RELATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

MA ANNE-LAURE COCONNIER AVOCAT DROIT DU
TRAVAIL RELATION INDIVIDUELLE ET PROTECTION
SOCIALE

CONSEILLER - DÉENDRE - FORMER



02.32.40.48.01 @ CONTACT@AVOCATSVMA.FR